

MDPH : Les erreurs majeures qui font que parfois un dossier est refusé...

Des milliers de dossiers sont refusés chaque année... non pas parce que la personne ne rencontre pas de situation de handicap, mais à cause d'erreurs dans la façon de remplir le dossier. Voici les 5 erreurs les plus fréquentes et comment les éviter.

➤ **Décrire le diagnostic des diverses pathologies... mais pas leurs conséquences**

La MDPH ne donne pas des droits sur un diagnostic, quel que soit sa lourdeur.

Elle donne des droits liés à l'impact dans la vie quotidienne tel que :

Se lever, marcher, comprendre, parler

Gérer la douleur, la fatigue

Se laver, s'habiller

Gérer les émotions, le stress

Travailler, apprendre, se concentrer...

- Le diagnostic, c'est une information.
- Les conséquences, c'est l'impact sur toutes les « facettes » de la vie de tous les jours, c'est les constats qui permettent une meilleure décision concernant les droits.

➤ **Minimiser les difficultés** (par fierté ou habitude... ?)

Beaucoup de dossiers échouent parce que la personne écrit :

« je m'adapte », « je me débrouille », « ça va », « je gère »...

La MDPH ne peut pas deviner la réelle souffrance invisible. Vous devez décrire la réalité, même si elle est difficile.

- Ce n'est pas se plaindre.
- C'est permettre aux équipes pluridisciplinaires de comprendre vos situations de handicap et de mesurer au mieux l'impact lié aux difficultés rencontrées et permettre d'accorder toutes les aides nécessaires.

➤ **Ne pas détailler la fréquence des limitations**

La MDPH doit savoir :

Si les difficultés sont quotidiennes, voir interviennent plusieurs fois par jour..., hebdomadairement, voire en permanence, à des fréquences variables, liées à des crises...

Un même symptôme n'a pas la même valeur selon sa fréquence.

- “Ça arrive souvent” n'est pas suffisant, il faut si possible être plus précis.
- “3 fois par semaine”, “tous les matins”, “à chaque effort”... → oui.

➤ **Ne pas joindre assez de documents médicaux ou des documents incomplets**

Un dossier sans :

Certificats récents, bilans, ordonnances, comptes rendus divers de spécialistes,

Attestations psy/éducateurs/kinés/orthos, preuves des difficultés.

... est un dossier fragile.

- Plus un dossier est argumenté et mieux il sera compris par les interlocuteurs
- Parfois les dossiers sont limités à la pathologie principale, pensez à expliquer toutes les diverses pathologies éventuelles qui peuvent se cumuler.

➤ **Laisser l'école ou le médecin minimiser les difficultés**

Trop de familles découvrent :

Un GEVASCO édulcoré, parfois un plan d'accompagnement nécessaire (PAI, PAP, PPS...) non rédigé ou non appliqué.

Dans ce cas, avant tout, ne pas hésiter à alerter l'enseignant référent, voire ensuite la MDPH...

Une direction qui note « tout se passe bien en classe »...

Un médecin qui écrit « autonomie correcte » voire qui vous dit « ce n'est pas la peine de faire un dossier »,

- Ces documents liés au cursus scolaires et à la description médicale sont nécessaires pour la MDPH.
- Un seul document minimisé c'est un risque probable de refus ou de prise en compte partielle de votre situation...

Vous avez le droit de demander à ces divers interlocuteurs des précisions, des explications ou d'ajouter votre propre version écrite, des photocopies de devoirs...

Derniers conseils

Remplissez toujours le dossier en vous posant cette question :

“Qu'est-ce que j'ai du mal à faire, et comment cela impacte ma vie au quotidien, voire mon projet de vie ?”

Parfois il se peut que des contraintes rendent nécessaire une réponse, dans la mesure du possible, la plus rapide possible au dossier. Par exemple : RQTH pour accéder à un emploi, y être maintenu...

Dans ce cas ne pas hésiter à le préciser via une petite note d'accompagnement du dossier.